

## **LES GRANDES LIGNES**

### **De La recherche d'emploi dans la fonction publique territoriale**

#### **Pourquoi**

La recherche d'emploi est une démarche que vous pouvez avoir à entreprendre pour plusieurs raisons.

- ✓ Pendant la préparation à un concours, vous mettre en situation de recherche d'emploi vous permet de vous informer sur l'actualité de la FPT et les tendances de l'emploi. Cela vous permet aussi de préciser votre projet professionnel pour une embauche suite à votre réussite à un concours.
- ✓ Après votre inscription sur liste d'aptitude suite à réussite au concours, la recherche d'emploi vous amènera bien sûr à entrer en contact avec des collectivités, mais aussi à détecter les profils de postes les plus demandés.
- ✓ Même après votre titularisation, un travail de veille peut vous aider. Il facilitera vos souhaits de mobilité, et vous permettra de détecter les besoins de compétences émergents qui pourraient ensuite faire l'objet d'une démarche de formation continue.
- ✓ Si vous êtes reconnu travailleur handicapé, vous pouvez être recruté directement sans concours sur des postes correspondants à vos qualifications.
- ✓ Certains cadres d'emploi de catégorie C sont accessibles sans concours : Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, Adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe des établissements d'enseignement, Adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe, Agent social 2<sup>ème</sup> classe, Adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe. Vous pouvez donc répondre à des offres concernant ces cadres d'emploi même sans être lauréat de concours.

#### **Comment**

La recherche de personnel pour une collectivité est un processus long et complexe. En conséquence certaines prennent le parti de diffuser des offres au profil couvrant un nombre important de domaines. Ce type de profil peut vous décourager au vu des nombreuses compétences à avoir.

En fait il y a fort à parier que la collectivité ne recrutera pas quelqu'un répondant à tous les aspects du poste proposé, et qu'après une certaine période elle ajustera son offre.

Vous pouvez donc postuler sur un bon nombre de postes où vous ne remplissez pas l'ensemble des conditions (pas l'ensemble, mais au moins un nombre raisonnable d'entre elles, surtout en ce qui concerne les missions et les compétences.).

- ✓ La réponse à des offres d'emploi (il est important de bien maîtriser la méthode du CV et de la lettre de motivation) .
- ✓ Il vous est conseillé de démarcher directement les collectivités par des candidatures spontanées. En effet beaucoup de collectivités gèrent des fichiers où elles vont puiser lorsqu'elles recrutent plutôt que de passer par la publication d'offres d'emploi.
- ✓ La rencontre de responsables des secteurs d'activités qui vous intéressent est un moyen de préciser votre projet, mais aussi d'enrichir votre réseau professionnel. Ces contacts sont souvent utiles pour vous tenir informé des opportunités de recrutement.



### La bourse de l'emploi territorial, :

- ✓ Une possibilité de répondre à toute offre de poste proposée par une collectivité territoriale de votre région ou d'une autre région de votre choix .
- ✓ Une possibilité de se faire connaître par une candidature qui permet de mettre en ligne toutes les informations liées à votre recherche d'emploi : parcours professionnel, situation actuelle, type de poste recherché, région souhaitée, compétences, CV, etc.

[www.emploi-territorial.fr](http://www.emploi-territorial.fr) (toutes les offres d'emploi de l'Ardèche et de l'Isère)

[www.rhone-alpes-grenoble.cnfpt.fr](http://www.rhone-alpes-grenoble.cnfpt.fr) (pour les emplois de catégorie A et B des autres départements)

### Les ressources

Le CNFPT met à votre disposition, au centre de documentation territoriale, un certain nombre de ressources (à consulter sur place), pour vous aider dans votre suivi de l'actualité et des offres d'emploi. Le Centre de documentation est ouvert du lundi au jeudi, de 13H30 à 17 heures (04.76.15.01.03 / [documentation.grenoble@cnfpt.fr](mailto:documentation.grenoble@cnfpt.fr))

Titre	Fréquence	Couverture
La gazette des communes	Hebdomadaire (paraît le lundi)	Nationale
La lettre du cadre territorial	Bimensuelle (1 <sup>er</sup> et 15 du mois)	Nationale
Profession territoriale	Non déterminée	Nationale
Le courrier des maires et des élus locaux	Mensuelle	Nationale
Le monde économique	Hebdomadaire (paraît le mardi)	Nationale
Les Affiches	Hebdomadaire (paraît le vendredi)	Départementale
Le moniteur du BTP	Hebdomadaire (paraît le vendredi)	Nationale
Techni.cités	Bimensuelle	Nationale
Entreprises et carrières	Hebdomadaire	Nationale
Le journal de l'action sociale	Mensuelle	Nationale
La gazette Santé Social	Bimensuelle	Nationale
ACTES, Actions et territoires du social	Mensuelle	Nationale
ASH, Actualités sociales hebdomadaires	Hebdomadaire	Nationale
Le journal de l'animation	Mensuelle	Nationale
Fiches pratiques techniques	Mensuelle	Nationale
Fiches pratiques administration	Mensuelle	Nationale
Fiches pratiques financières	Mensuelle	Nationale
Acteurs du sport	Mensuelle	Nationale

Sont également à votre disposition des annuaires des communes, des offices de HLM, des structures intercommunales, des départements, des régions, qui vous permettront d'effectuer vos candidatures spontanées et de développer votre réseau professionnel.

Autres supports (ces revues ne sont pas disponibles au centre de documentation)

Titre	Fréquence	Couverture
Télérama / <a href="http://www.bale.fr">www.bale.fr</a>	Hebdomadaire	Nationale
Sport et territoire	Mensuelle	Nationale

Notez aussi qu'un certain nombre d'associations professionnelles éditent un bulletin d'information contenant des offres d'emploi (souvent pour des missions de remplacement).

Il existe également un nombre de **ressources Internet** :

<a href="http://www.cnfpt.fr">www.cnfpt.fr</a>	<a href="http://www.lagazettedescommunes.com">www.lagazettedescommunes.com</a>	<a href="http://www.ash.tm.fr">www.ash.tm.fr</a> (secteur social)
<a href="http://www.fncdg.com">www.fncdg.com</a>	<a href="http://www.territorial.fr">www.territorial.fr</a>	<a href="http://www.lemoniteur-emploi.com">www.lemoniteur-emploi.com</a> (secteur technique)
<a href="http://www.anpe.fr">www.anpe.fr</a>	<a href="http://www.emploipublic.fr">www.emploipublic.fr</a>	<a href="http://www.wk-rh.fr">www.wk-rh.fr</a> (secteur ressources humaines)
<a href="http://www.apec.fr">www.apec.fr</a>	<a href="http://www.acteursdusport.org">www.acteursdusport.org</a>	<a href="http://www.amf.asso.fr">www.amf.asso.fr</a> (association des maires de France)
<a href="http://www.afij.org">www.afij.org</a>	<a href="http://www.union-habitat.org">www.union-habitat.org</a>	

### MAISON DE L'EMPLOI TERRITORIALE

416 RUE DES UNIVERSITES – DOMAINE UNIVERSITAIRE , BP 97 , 38402 SAINT MARTIN D'HERES  
TEL : 04-56-38-87-38